



Cyclo Tourisme Herbretais (CTH)

Inscription et Règlement BREVET RANDONNEUR 200 Kms

Samedi 17 Mai 2025 - Les Herbiers

Départ de 7 à 8 heures le Samedi 17 Mai 2025

Local du CTH : 6 rue de La Guerche – 85500 Les Herbiers

Renseignements www.cth85.com - daniel.bousseau@orange.fr - 0612548005

Devoir des participants :

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage sur la route. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et des circulations routières.

La responsabilité du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Identification des participants : Une carte de route nominative est remise à chaque participant au moment de son inscription. Elle est visée ou tamponnée sur le parcours à chaque contrôle ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

Selon la nouvelle réglementation applicable depuis le 14 août 2017 les participants on-licenciés devront fournir un certificat médical à l'inscription.

Lors de l'inscription tous les licenciés FF Vélo ou autres fédérations devront présenter leur licence

Les non licenciés devront présenter une attestation de Responsabilité Civile à demander à leur assureur.

Accueil des mineurs :

La participation des mineurs, licenciés ou non de la fédération française de cyclotourisme ou de toute autre fédération sportive quelle qu'elle soit est **assujettie** à la présence d'un **encadrement qualifié**, par le club d'origine du participant mineur et **d'une autorisation parentale ou tuteur légal**.

Port du casque : Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé. Il est obligatoire pour tous les mineurs.

Circulation nocturne ou par visibilité insuffisante : Les bicyclettes doivent être équipées conformément dispositions du Code de la route. Pour circuler hors agglomération chaque participant a l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme aux réglementations en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 19/09/2008. Hors agglomération et par visibilité insuffisante **le port du gilet haute visibilité est obligatoire.**

Le fait de participer à ce brevet de 200 kms aux Herbiers implique l'acceptation absolue de ce règlement (affiché sur le lieu d'engagement) et l'obligation de remplir intégralement le bulletin ci-dessous.

BULLETIN D'INSCRIPTION (hors internet)

A adresser avant Mercredi 14 Mai avec le règlement à Daniel Bousseau (CTH), 29 rue Gâte Bourse, 85500 Les Herbiers

Club : N° ACP du club n° licence
Fédération : FF Vélo UFOLEP AUTRES NON LICENCIE

NOM (en majuscules) : Prénom : Né(e) le

Adresse :

email Portable

« J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ».

J'accepte de rétrocéder mon image au travers de photos, films ou tout autre support de communication

FF Vélo 6 € - Autres 9 €
Par chèque à l'ordre du Cyclo
Tourisme Herbretais

Réservé au CTH

Heures départ : retour :

Temps passé :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à Le

SIGNATURE obligatoire du participant